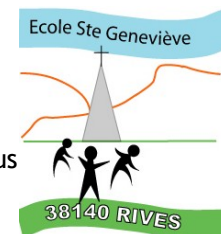


# BULLETIN DE RENTREE N°2 - 12/09/2023



Chers parents,

Nous espérons que les premiers jours de rentrée se sont bien passés. Vous trouverez ci-dessous la suite des informations de rentrée. Merci de bien vouloir signer ce bulletin.

## Calendrier des vacances scolaires

**Toussaint :** du vendredi 18 octobre au soir au 4 novembre au matin  
**Noël :** du 20 décembre au soir au 6 janvier au matin  
**Hiver :** du 21 février au soir au 10 mars au matin  
**Pâques :** du 18 avril au soir au 5 mai au matin  
**Pont de l'Ascension :** du 27 mai au soir au 2 juin au matin. Merci de noter que seuls les jeudi et vendredi sont fériés, **les lundi 26 et mardi 27 mai sont des jours d'école.**  
**Été :** A partir du vendredi 4 juillet au soir

**Lendemain de kermesse :** la fête de l'école aura lieu dimanche 29 juin, veuillez noter que l'école sera fermée le lundi 30 juin au matin.

## Garderie

La garderie du matin commence à 7h30. La garderie du soir commence à 16h45, jusqu'à 18h. Merci de votre ponctualité.

En cas de retard exceptionnel, vous devez contacter le personnel de garderie au **06 10 85 31 84**. Merci.

L'inscription est demandée pour la garderie. Toutefois, si vous avez du retard, sachez que votre enfant sera accueilli à la garderie à partir de 16h45 même s'il n'avait pas été inscrit. La facturation est faite chaque mois.

En cas de RDV avec une enseignante, vos enfants peuvent aller à la garderie sans frais. Il vous appartient d'en informer la personne responsable de la garderie et de les lui confier. Ils seront alors sous sa responsabilité.

## Médicaments - Allergies - Projet d'Accueil Individualisé

En cas de problème de santé récurrent, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être rédigé ou reconduit à la demande des parents. Veuillez faire la demande à l'enseignante de votre enfant. Elle vous transmettra le document PAI à faire compléter par le médecin traitant, qui précisera le protocole à tenir en cas de souci de santé. Merci de retourner ce document à l'école d'ici fin septembre.

En cas d'affection aiguë, de courte durée, nous ne pouvons administrer **aucun médicament à l'école**, même avec ordonnance médicale. La fréquentation de l'école en phase aiguë d'une maladie infectieuse n'est pas souhaitable.

## Sorties régulières pour RDV de suivi à l'extérieur de l'école

Si votre enfant bénéficie d'un suivi à l'extérieur de l'école sur les horaires scolaires, (par exemple RDV d'orthophoniste hebdomadaire), vous devez le signaler à son enseignante qui vous fera parvenir un formulaire d'autorisation de sortie régulière. Il sera à retourner à l'école complété et signé, dès que possible.

Lorsque vous venez chercher votre enfant, merci de sonner à l'interphone de l'école, à côté du portillon. Veuillez veiller à refermer le portail avec la poignée, après chaque passage. Merci de votre attention !

Nous souhaitons à chacun une belle année scolaire, et nous restons à votre disposition pour toute question.

**Signature des parents :**